

**convention concernant les tarifs d'eauservice Lausanne –  
réduction du prix de l'eau, notamment pour l'économie locale**

Dans le courant du mois de mars, la Ville de Lausanne et le Surveillant des prix ont signé une convention concernant les tarifs d'eauservice. Cette convention clôt l'analyse ouverte suite aux doléances de la part de la population et s'étend jusqu'au 31 décembre 2017.

La convention contient des mesures tarifaires qui allégeront la facture des entreprises consommant de grandes quantités d'eau. Ainsi, au 1<sup>er</sup> mai 2012, le prix par m<sup>3</sup> (hors TVA) pour les maraîchers baissera de 1.50 franc à 1.35 franc. Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2012, le prix par m<sup>3</sup> (hors TVA) pour les entreprises avec une consommation annuelle égale ou supérieure à 60'000 m<sup>3</sup> passera de 1.95 à 1.75 franc et le prix par m<sup>3</sup> (hors TVA) de livraison aux hôpitaux de 1.75 franc sera étendu aux EMS et aux cliniques médicales.

Pour les autres usagers, la convention prévoit que, dès le 1<sup>er</sup> mai 2012, le prix par m<sup>3</sup> (hors TVA) de livraison au détail baissera de 1.95 franc à 1.92 franc. eauservice s'engage également, lors du changement périodique, à remplacer à ses frais tous les compteurs surdimensionnés d'ici au 31 décembre 2017, ce qui permettra aux ménages concernés de réaliser une économie annuelle comprise entre 75 francs et 169.50 francs sur la finance de débit et la location des compteurs et clapets. Les abonnés auront en outre la possibilité de demander le remplacement anticipé de leurs compteurs.

La Ville de Lausanne s'engage par ailleurs à organiser une réunion annuelle avec les représentants des communes livrées en gros et au détail afin d'évoquer les questions tarifaires liées aux investissements. Les bénéfices réalisés par eauservice seront conservés dans un fonds dédié au financement des investissements et ne seront plus automatiquement versés dans les caisses de la ville.

Les mesures mentionnées ci-dessus permettront d'infléchir l'évolution à la hausse des tarifs de l'eau potable observée par le passé et engendreront une baisse des prix de l'ordre de 12 millions de francs sur la durée de la convention. En ciblant le prix facturé aux entreprises, la convention tient compte de la nécessité de contenir les coûts des intrants afin de soutenir la compétitivité des entreprises en Suisse actuellement confrontées à un contexte économique tendu, notamment dans des secteurs orientés vers l'exportation, le tourisme, l'horticulture et la santé.

La convention signée est accessible sur le site internet [www.monsieur-prix.admin.ch](http://www.monsieur-prix.admin.ch)

La direction des travaux

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec**

- **Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00**

Lausanne, le 17 avril 2012

